

L'An deux mille vingt-quatre, le 19 novembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 13 novembre 2024, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS : Madame TREMEL Emmanuelle, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur ROYOUX Claude, Monsieur NORBLIN Raphael, Madame HAGUET VOLCKAERT Florence, Monsieur ALORY Christophe, Monsieur ROUSSEL Emmanuel, Monsieur CORNE Laurent, Monsieur MAILLARD Jean-Marie, Monsieur ZAYANI Abdé, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame MARAGLIANO Francine.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame MARTIN Rosine, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur ETTAZAOUI Driss.

ORDRE DU JOUR

Délibérations prises dans le cadre des cas limitativement énumérés délégués au Bureau

Décision 1 : ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Commission d'Indemnisation des commerçants du centre-ville d'Evreux - Indemnités proposées

Délibérations prises dans le cadre de l'urgence des décisions à prendre

Décision 2 : GEMAPI

Délibération portant sur le principe d'introduire une contribution différenciée des dépenses d'investissement par subvention d'équipement exceptionnelle à la demande des membres du syndicat issu de la fusion sur SIRE 2 et du SBV4R, dénommé Syndicat Eure-Blaise-Vesgre

Décision 3 : DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES

Convention France numérique ensemble

Décision 4 : CONSEIL - dossier remis sur table

Vœu relatif à la reconsidération de l'effort demandé aux collectivités du fait de la dégradation des finances publiques

Le Bureau, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil, **DECIDE** :

Décision 1 :

- ☞ **De garantir** le principe d'une cotisation différenciée entre les membres, à introduire dans les futurs statuts du SEBV par modification statutaire,
- ☞ **D'approuver** les termes de la subvention d'équipement,
- ☞ **De soumettre** les termes de la cotisation différenciée aux délégués syndicaux, représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du syndicat.

Décision 2 :

- ☞ **De garantir** le principe d'une cotisation différenciée entre les membres, à introduire dans les futurs statuts du SEBV par modification statutaire,
- ☞ **D'approuver** les termes de la subvention d'équipement,
- ☞ **De soumettre** les termes de la cotisation différenciée aux délégués syndicaux, représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du syndicat.

Décision 3 :

- ☞ **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la feuille de route départementale France Numérique Ensemble,
- ☞ **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à participer au Comité de Pilotage départemental France Numérique Ensemble.

Décision 4 :

- ☞ **D'appeler** le Gouvernement et les parlementaires à revoir l'ensemble des mesures proposées dans le Projet de loi de Finances pour 2025 dans un souci de justice et d'effort mesuré demandé aux collectivités locales.